RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES



Direction Générale des Services du Département

Direction des Finances

2011-CG-1-3142

Service du Budget

Affaire suivie par : Mme Tantin Poste: 7930

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011

Voté à la séance du Conseil Général du 17 décembre 2010, le budget primitif 2011 s'établit en recettes et dépenses à 1.594,2 M€.

Le budget supplémentaire permet la reprise des résultats du compte administratif ainsi que l'ajustement des lignes de dépenses et de recettes en fonction de l'évolution des projets et des nouveaux engagements que j'ai présenté lors de la séance du 31 mars et de mon souhait de privilégier la solidarité.

Le budget supplémentaire intègre l'excédent net de clôture constaté lors du compte administratif qui s'élève à 68,25 M€. Il devra comme indiqué précédemment, intégrer 24,6M€ pour couvrir les charges de péréquation sur les droits de mutation encaissés en 2010.

L'excédent brut de fonctionnement de 187,74 M€ sera utilisé à hauteur de 119,49 M€ pour couvrir le déficit d'investissement.

Les inscriptions de dépenses nouvelles en investissement proposées au budget supplémentaire s'élèvent à 37,04 M€. Les dépenses nouvelles en fonctionnement sont de 56,7 M€. Les inscriptions de recettes nouvelles s'établissent à 15,94 M€ en investissement et à 24,94 M€ en fonctionnement.

Les principales propositions nouvelles que je tiens à souligner sont les suivantes : Le détail figure en annexe jointe.

En fonctionnement :

Dépenses:

- o 4,20 M€ pour répondre aux besoins réestimés pour le RSA et confirmer aussi la croissance de la demande
- o 0,75 M€ de dotation complémentaire de fonctionnement pour les collèges en raison de l'augmentation des tarifs des fluides et de la volonté de développer les connexions internet de haute qualité pour nos collégiens
- o 0,27 M€ pour financer les dépenses en augmentation du service hivernal suite à l'hiver rigoureux (achat de sel)
- o 0,34 M€ pour ajuster aux besoins les frais de séjour, les dotations pour les services d'accueil spécialisés en faveur des personnes handicapées
- o 0,38 M€ pour financer l'accroissement des dépenses de fluides des bâtiments départementaux
- o 24,6 M€ de reversement pour la péréquation des droits de mutation au titre de l'exercice 2010
- O 24,0 M€ de provision pour la péréquation des droits de mutation au titre de l'exercice 2011(compensée en recette par un montant équivalent, ainsi que cela avait été annoncé lors de la présentation du BP 2011)

Recettes:

- o 0,94 M€ d'ajustement de fonds de financement de la PCH et de l'APA
- o 0,20 M€ de participation régionale aux dépenses des ATC des cités scolaires de Buc et de Saint-Germain-en-Laye
- o 24,0 M€ sur les droits de mutation pour tenir compte de la provision pour la péréquation inscrite en dépenses

En investissement :

Les principales dépenses en augmentation sont les suivantes :

- o 10,53 M€ pour le réseau routier départemental dont 7,37 M€ pour répondre à l'accélération des travaux de la voie nouvelle Sartrouville-Montesson et 1,1 M€ de grosses réparations pour remettre en état la voirie suite à l'hiver rigoureux
- o 1,22 M€ pour le développement économique dont 0,82 M€ au titre du nouveau dispositif qui instaure le principe des avances remboursables aux petites et grandes entreprises ainsi que 0,4 M€ de subventions multimédia dans le cadre du dispositif innovant YEN 2011
- o 0,42 M€ de frais d'études en vue de l'acquisition et de l'aménagement du parc de Carrières-Sous-Poissy
- o 3,96 M€ de crédits de paiement pour la participation aux travaux de réhabilitation du collège Hoche

- 3,73 M€ de subventions pour l'enseignement supérieur dont 1,76 M€ au Pôle universitaire de Mantes-la-Jolie (1^{er} acompte) et 1,97 M€ à l'université de Versailles-Saint-Quentin
- o 1,38 M€ pour les gendarmeries dont 0,32 M€ de travaux (Saint-Arnoult, Orgeval et Maulette) et 1,05 M€ d'acquisition de terrains à Ecquevilly
- o 1,75 M€ pour le solde de la subvention au projet ANTARES
- o 13,70 M€ d'écriture de régularisation comptable pour la cession de la rue des Réservoirs (équilibrée par une recette d'investissement)
- o 1,25 M€ de titres de participation pour la SEM Yvelines aménagement (équilibrés par une recette de même montant)
- o 0,25 M€ pour la modernisation de la communication informatique à destination des élus et des directions.

A noter quelques dépenses en diminution :

- o -4,0 M€ d'ajustement de travaux de réhabilitation légère sur les collèges publics
- o -1,5 M€ d'ajustement de travaux de mise aux normes des protections phoniques
- o -1,46 M€ d'ajustement de travaux compte tenu du calendrier des opérations dans les casernes de pompiers

Recettes:

- o 13,7 M€ de régularisation comptable pour la cession et l'encaissement de la rue des Réservoirs
- o 1,25 M€ de dépôts et cautionnements versés (capital de la SEM Yvelines aménagement)
- o 0,40 M€ de complément de subventions de la Région pour le dispositif YEN 2011
- o 0,37 M€ de participation communale aux travaux de la RD 120
- o 0,20 M€ de participation régionale au programme de travaux sur les cités scolaires de Buc et de Saint-Germain-en-Laye

Les autorisations de programme :

J'attire votre attention sur l'ouverture de nouvelles autorisations de programme :

- o 16,60 M€ d'AP pour l'acquisition et l'aménagement du parc de Carrières-Sous-Poissy et constitue la principale action nouvelle en faveur du milieu naturel,
- o 2,16 M€ d'AP pour le dispositif d'aide aux communes afin de résorber les préfabriqués dans les écoles primaires et maternelles,
- o 1,20 M€ d'AP pour des aides ponctuelles dans le domaine de l'eau

Les variations d'AP s'établissement globalement à 1,75 M€.

Il est également prévu d'annuler 32 autorisations de programme pour un montant total de 24,38M€ en raison de l'achèvement des opérations et dans un but d'allèger le montant total d'AP en cours.

Telles sont les principales propositions contenues dans le projet de budget supplémentaire.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :